



Garantie du fabricant se défossant sur son assureur

Par **jpr83**, le **12/03/2012** à **22:45**

Bonsoir,

A l'occasion d'une demande de mise en oeuvre d'une garantie de 10 ans sur une piscine en bois (bois qui pourrit), je suis très surpris de constater que le fabricant indique en réponse je cite :

"j'ai bien pris note de votre désordre et transmet votre dossier à mon assureur"

En fait , je me demande si une telle pratique est conforme au droit, notamment il m'apparaît que le fabricant doit la garantie à son client et non l'assurance de cette garantie . Si la charge financière du sinistre est transférée sur une assurance par l'entreprise, il me semble que cela ne concerne en rien le client qui n'a pas en connaître .

A noter au surplus que l'identité de l'assureur n'est ni mentionnée dans la garantie contractuelle ni révélée ultérieurement par le SAV
merci de votre aide